

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(27\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Paul Rietsch, 18 novembre 1887](#)

Jean-Baptiste André Godin à Paul Rietsch, 18 novembre 1887

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[18 novembre 1887](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Rietsch, Paul](#)

Lieu de destination68, rue Royale, Saint-Quentin (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur l'exclusion du Famelistère de l'anarchiste Duplaquet. Godin annonce à Rietsch qu'il a reçu une invitation de l'assistance judiciaire à Vervins le 28 novembre 1887. Il précise que Duplaquet perçoit des appointements de 140 F par mois, qu'il possède dans l'association un titre d'épargne de 1 370 F pour lequel il a perçu au mois de novembre 63,20 F, et qu'il a quatre enfants. Il lui demande conseil.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Duplaquet, Jules](#)

Lieux cités[Vervins \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (27)

Collation1 p. (69r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 11/10/2024

Guise Familistère 15 Novembre
1887

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer, sous ce pli, l'invitation que je viens de recevoir de me rendre lundi 28 N, 10h du matin, à Vervins, au Bureau de l'Assistance judiciaire.

Dans une première convocation de ce genre, j'avais envoyé à mon avocat la note suivante :

- " M. Duplaquet est depuis longtemps aux
- " appointements mensuels de 140 francs;
- " Il a dans l'association un
- " titre d'épargne s'élevant à 1.370 "
- " Il touche ce mois-ci pour
- " intérêts de ce titre 63^{fr}, 20^{cent}
- " Il a quatre enfants.
- " Il paie la cote personnelle. "

Aviez-vous un conseil à me donner au sujet de cette convocation ?

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de toute ma considération

Georges

Monsieur Pietet, avocat.